

# Salon Cousu de Fil Rouge - Règlement du jeu Facebook

## ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Évodia (Établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action), dont le siège social est situé au 11 rue Gilbert Grandval, 88000 EPINAL, organise du 9 novembre au 18 novembre 2018 à minuit un jeu par tirage au sort sur Facebook selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Dans la continuité de ses actions de communication et de sensibilisation autour de la prévention des déchets et plus particulièrement autour du réemploi des textiles, Évodia organise un jeu sur sa page Facebook.

## ARTICLE 2 – THÉMATIQUE

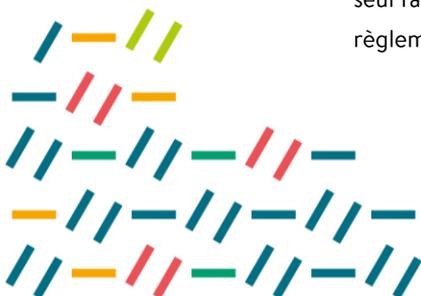
Dans les Vosges, 8 kg de textiles sont retrouvés par poubelle alors qu'ils pourraient être réutilisés ou valorisés en étant recyclés !

Le principe du Do It Yourself (=faire soi-même) connaît un franc succès depuis quelques années. Aussi, les matières textiles peuvent être intégrées à ce principe par le biais de customisation, de détournement de tissu pour créer une nouvelle vie à ces textiles ! Évodia intègre pour la première fois le Salon de création couture et de mode Cousu de Fil rouge organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Vosges. Ce Salon se tiendra du 23 au 25 novembre 2018 au théâtre de La Rotonde de Thaon-les-Vosges. Durant cet événement, Évodia proposera des ateliers de couture pour confectionner des pochettes de portables et de tablettes ou encore des tabliers à l'aide de jeans de seconde main.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels d'Évodia et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la Loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.



## ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Les participants devront répondre, du 9 novembre au 18 novembre 2018 à minuit, à la question suivante : « Combien y a-t-il de conteneurs textiles dans les Vosges ? » par mël à l'adresse suivante : [contact@evodia.org](mailto:contact@evodia.org) ou via le formulaire sur le site Internet d'Évodia : <http://evodia.org> etcetc . Évodia accusera réception des candidatures via un mail de confirmation.

Les candidats devront indiquer :

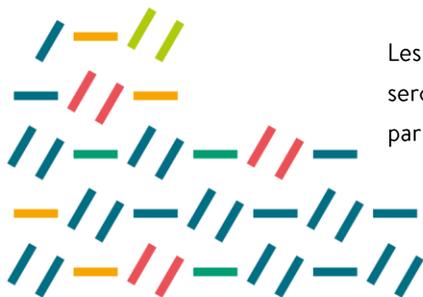
- en objet du mël : Jeu-concours « Cousu de fil Rouge » Évodia
- dans le corps du message :
  - Leurs coordonnées complètes : leur prénom, nom, code postal (commune) et téléphone en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
  - Leur réponse à la question : « Combien y a-t-il de conteneurs textiles dans les Vosges ? »
  - Chaque candidat devra stipuler dans son message avoir pris connaissance et avoir accepté les termes de ce présent règlement ou cocher la case correspondante dans le formulaire de participation.

## ARTICLE 5 – LOTS À GAGNER ET MODE DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Deux lots seront attribués aux gagnants :

- Invitation valable pour 1 personne pour l'entrée du Salon : cette invitation permet une entrée gratuite au salon, expositions, ateliers et visites de La Rotonde ainsi que des tarifs réduits pour :
  - le spectacle d'Anne Marion du 23/11 à 19h30 à 5€ d'une valeur initiale de 7€
  - le show coiffure du 25/11 à 11h à 3€ d'une valeur initiale de 5€
- Un Totebag Évodia : sur présentation d'une carte d'identité, les gagnants des invitations au Salon Cousu de Fil rouge pourront récupérer sur le stand d'Évodia, un totebag d'une valeur de

Les participants du concours seront tirés au sort par un représentant d'Évodia. Vingt gagnants seront tirés au sort. Évodia communiquera les résultats du tirage au sort le 19 novembre 2018 par email et enverra le coupon permettant de retirer le lot du totebag sur le stand d'Évodia



ainsi que l'invitation gagnée par voie postale à l'adresse postale communiquée sur le formulaire par le participant.

Les gagnants s'engagent à venir chercher le totebag gagné sur le stand d'Évodia au Salon Cousu de fil rouge sur présentation du coupon reçu par voie postale et sur présentation d'une carte d'identité au nom du participant gagnant. La remise du lot se fera du vendredi 23 novembre au dimanche 25 novembre 2018 de 14h à 17h.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu Facebook, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

## **ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Ces données seront supprimées des fichiers informatiques d'Évodia à la fin du concours.

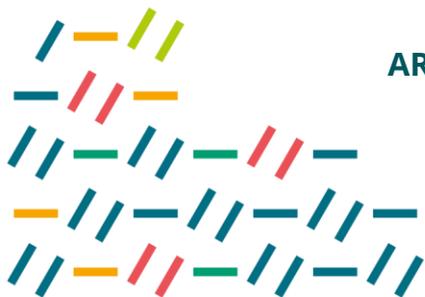
Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

## **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu par tirage au sort implique l'acceptation totale du présent règlement. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

## **ARTICLE 10 – RÉSERVE**



L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalidier à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

